

Procès de OuadNaga :

Fin des plaidoiries!

Les plaidoiries des avocats de la défense au procès de OuadNaga sont sur le point de s'achever. Au total, près de 70 avocats auront plaidé devant cette Cour en faveur des 195 prévenus, à majorité des militaires.

A l'issue des plaidoiries qui ont pris fin mardi matin, la Cour do a entamé une dernière audition des prévenus. 121 prévenus auront été auditionnés cette-journée du mardi.

Ensuite, la Cour commencera ses délibérations pour rendre son verdict.

On rappelle que le Parquet a requis la peine de mort contre 17 prévenus, dont l'ex-commandant Saleh Ould Hanenna et la prison à perpétuité assortie de travaux forcés pour 49 accusés, ainsi que d'autres peines d'emprisonnement allant de cinq à vingt ans pour d'autres prévenus.

Audience du dimanche 23 janvier

La journée du dimanche 23 janvier a débuté avec la plaidoirie de Me Brahim Ould Edy, plaidoirie axée sur les conditions dans lesquelles ont été confectionnées les procès-verbaux (PV) de greffe et les qualifications du Parquet, demandant l'acquiescement de Saleh Ould Hannena et Abderrahmane Ould Mini. L'avocat a souligné la torture dont ont été victimes certains de ses clients et jugé anormal que la Cour se fonde sur des PV où les aveux ont été extorqués sous la torture et se refuse à tenir compte des déclarations des prévenus devant elle. L'avocat a également demandé la libération des trois dirigeants de l'opposition ainsi que tous ses clients. Ce sera ensuite le tour de Me Abdel Kader Ould Hamad qui a remis en cause la composition de la Cour qui compte parmi ses

membres des jurés militaires. L'avocat a, en outre, dénoncé le système de l'aveu sous la contrainte, un sujet qu'il connaît bien et qu'il s'était employé à développer en avançant des faits concrets tirés de son expérience personnelle. Mais le président de la Cour s'est empressé de le couper net, en lui faisant savoir que le temps qui lui était imparti, était terminé.

Le troisième avocat à plaider n'était autre que Me Mohameden Ould Ichidou qui a introduit son intervention par des vers du poète syrien Nizar Ghabani. Il a ensuite rappelé les règles d'un procès équitable, qui ne sont pas, dit-il, respectées au cours du procès. Il a souligné la nullité des PV et de l'instruction. Demandant à la fin de son intervention, l'acquiescement de la démocratie et la libération des dirigeants de l'opposition ainsi que la mise hors de cause de l'Armée mauritanienne et la libération des officiers et hommes de troupe. Cette demande a irrité le président de la Cour qui a répondu en disant : " Ne me parles pas de démocratie... "

Suite en page 3

Procès de OuadNaga :

Fin des plaidoiries!

Audience du lundi 24 janvier :

L'audience du lundi a débuté avec la plaidoirie de Me Ahmed Salem Ould Kah. Me Ould Kah a remis en cause les PV et l'instruction et demandé à la Cour de se saborder compte tenu de la présence en son sein de jurés militaires. L'avocat a souligné l'illégalité de la composition de la Cour dont l'un des conseillers est un juge de moughataa, ce qui est contraire aux textes. Enfin, il a demandé la libération de ses clients. Le président de la Cour interrompra sa plaidoirie sous prétexte que l'avocat avait entamé le temps imparti.

A son tour, Me Yarba Ould Ahmed Saleh est revenu sur la composition de la Cour qui ne respecte pas les textes selon lui, remettant en cause par la même occasion les PV qui, dit-il, ont été établis par la Direction de la Sécurité de l'Etat (DSE) qui n'en est pas habilitée. Il a demandé la libération de ses clients et un verdict dont l'objectif servirait la concorde et l'intérêt supérieur du pays. Lui succédant Me Moctar Ould Eyi a, comme ses prédécesseurs, remis en cause la composition de la Cour et les PV confectionnés par la Police et la Gendarmerie. Il a centré sa défense sur le Commandant Dia Abderrahmane et qualifié l'arrestation et le jugement des opposants de mise à mort de la démocratie. Il a aussi tiré à boulets rouges sur Mekhalla qui aurait chargé son client Dia Abderrahmane à tort.

Me Brahim Ould Ebetty a, dans le début de sa plaidoirie, souligné l'expiration du délai de garde à vue de ses

clients. Il a souligné les intentions non violentes de Saleh Ould Hannena et Abderrahmane Ould Mini au moment de l'exécution du putsch.

A son tour, Me Yacoub Diallo est revenu sur les conditions du procès en rappelant les critères d'un procès équitable. Revelant que la multiplicité des accusations du Parquet reflète des contradictions inacceptables, selon lui. Maître Diallo a également révélé qu'il y a eu des procès-verbaux qui ont été repris après la reconstitution des faits. Que ces procès-verbaux sont à la disposition des autorités politiques et que c'est sur leur base que

s'exprime le Porte-parole du Gouvernement, le ministère de la Justice et le Prds. Me Diallo a appelé à la sagesse de la Cour qui doit éviter au pays la violence et les guerres civiles. Et d'éviter de prononcer des peines capitales.

Quand à l'avocat malien Me Koni, il soulignera les entorses à la procédure déclarant qu'il est anormal que le procès se tienne dans une caserne. Cela en fait un procès hors-la-loi, dit-il dont le verdict ne peut être qu'amer. Il affirme que si d'aventure la Cour accorde les peines de mort demandées, ce serait là, un attentat grave

au nom de la justice.

Le dernier intervenant de la journée fut le bâtonnier Melainine Ould Khalifa qui a rappelé un principe cher à l'Ordre National des Avocats et qui consiste à défendre toutes les victimes d'injustices. Il affirme que l'Ordre persistera dans cette voie. Il a ensuite plaidé en faveur de ses clients, demandant leur acquittement. Il a conclu en disant que la Cour doit prononcer un verdict qui unira les cœurs. Le procès, dit-il, doit se conclure dans la joie pour tous, et non par les pleurs.

CR MMOA